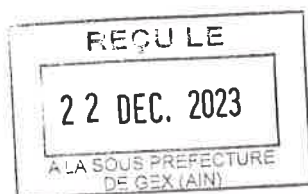


DEPARTEMENT  
AIN



2023-11-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 08  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 08

**SEANCE du 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
23/11/2023

**Etaient présents :**

LEVRIER Patrick Adjoint  
GABRIEL-ROBEZ Delphine, PERONNET Gilles, MERMET Jacques, TREMBLAY  
Sacha, GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
23/11/2023

**Excusé(e)s :** GROSGURIN laurence pouvoir à Patrick LEVRIER

**Absent(e) :**

**Elue secrétaire de séance :** Delphine GABRIEL-ROBEZ

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention relative à la distribution des secours**

Monsieur le maire explique au conseil que cette convention concerne l'organisation des secours en montagne avec le Syndicat Mixte des Monts Jura.

Le Syndicat Mixte des Monts Jura est chargé pour le compte de la Mairie, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable du service des pistes, d'assurer les opérations de secours telles que définies dans l'article 2 de la présente convention au profit de toute personnes accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du domaine skiable de Lélex.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et précise que le SMMJ procède aux secours puis envoie les factures à la commune qui est chargée de refacturer aux blessés par le biais du Trésors Public.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré par** 08 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la distribution des secours en montagne avec le Syndicat Mixte des Monts Jura.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

